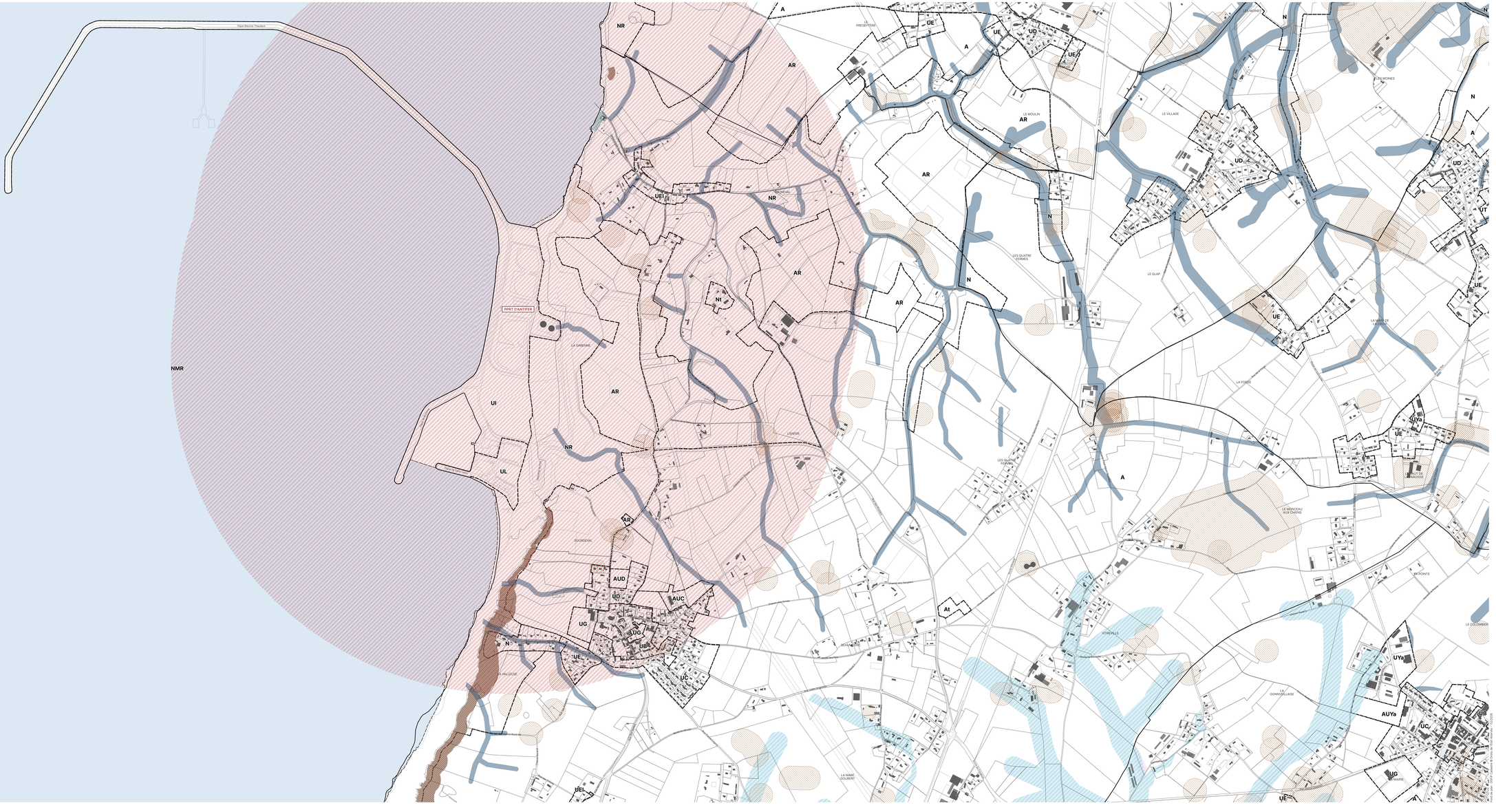

Digue Maurice Thieullent
NMR
PPRT D'ANTIFER
UI
UL
Digue de Bruneval
Digue de Saint-Jouin
NR
AR
UEI
BRUNEVAL
Nt
LA GARENNE
L'ENFER
SOURDEVAL
AUD
UD
AUC
UG
UB
UE
UC
N
LA VALLEUSE
L'EGLISE
BEAUMESNIL
At
A
LE PRESBYTÈRE
UE
UD
HAMEAU DE L'EGLISE
LE MOULIN
LES QUATRE FERMES
LES MOINES
LE VILLAGE
LE CANADA
LE GLAP
LA FORGE
LA MARE DE LA CROIX
UT
UYa
LE HAUT DE LA PAROISSE
LE MONCEAU AUX CHIENS
LA POINTE
VITREVILLE
LE COLOMBIER
LA GONNVEILLAISE
LE TOT
AUYa
LA MAIRIE
LE VILLAGE
LA MARE GOUBERT
200 m
N

Fond de plan : DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés – 02/2026

PIÈCE N°4 **VERSION APPROUVÉE DU 12/02/2026**

Règlement graphique

PLAN 2
PLAN DES RISQUES

SAINT-JOUIN-BRUNEVAL
Centre-bourg – Antifer – Les Quatre Fermes

PLUi **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**
Accueillir l'avenir, préserver l'espace
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

Article L151-9 du Code de l'urbanisme

DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

ZONES URBAINES (U)
- ☐ UA – Zone urbaine de centralité
- ☐ UB – Zone urbaine de forte densité
- ☐ UC – Zone urbaine de moyenne densité
- ☐ UCO – Zone urbaine de la Costière du Havre
- ☐ UD – Zone urbaine de moyenne densité à dominante résidentielle
- ☐ UE – Zone urbaine de faible densité / hameau
- ☐ UF – Zone urbaine d'équipement ferroviaire
- ☐ UG – Zone urbaine d'équipement
- ☐ UI – Zone urbaine d'activité industrielle et portuaire
- ☐ UJ – Zone urbaine de jardins familiaux
- ☐ UL – Zone urbaine littorale
- ☐ UP – Zone urbaine d'équipement pénitentiaire
- ☐ US – Zone urbaine d'équipement de santé
- ☐ UT – Zone urbaine d'équipement touristique
- ☐ UY – Zone urbaine d'activité économique
- ☐ UZ – Zone urbaine sans règlement

ZONES À URBANISER (AU)
- ☐ AUB – Zone à urbaniser de forte densité
- ☐ AUC – Zone à urbaniser de moyenne densité
- ☐ AUD – Zone à urbaniser de moyenne densité à dominante résidentielle
- ☐ AUE – Zone à urbaniser de faible densité / hameau
- ☐ AUG – Zone à urbaniser d'équipement
- ☐ AUT – Zone à urbaniser d'équipement touristique
- ☐ AUY – Zone à urbaniser d'activité économique
- ☐ 2AU – Zone à urbaniser à long terme

ZONES AGRICOLES (A)
- ☐ A – Zone agricole stricte
- ☐ AR – Zone agricole des espaces remarquables du littoral
- ☐ Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)*

ZONES NATURELLES (N)
- ☐ N – Zone naturelle stricte
- ☐ NA – Zone naturelle aménagée
- ☐ NC – Zone naturelle de carrière
- ☐ NR – Zone naturelle des espaces remarquables du littoral
- ☐ NMR – Zone naturelle des espaces remarquables maritimes
- ☐ Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)**

STECAL EN ZONE AGRICOLE // Ah (habitation) / Ag (équipement) / Aj (jardins familiaux) / As (santé) / At (tourisme) / Ay (activité économique) – **STECAL EN ZONE NATURELLE** // Nc (camping) / Nhi (hébergement insolite) / Ng (équipement) / Nj (jardins familiaux) / Nl (loisirs / sportive) / Ns (santé) / Nt (tourisme) / Ny (activité économique)

RISQUES NATURELS

PPRI DE LA LÉZARDE
- ■ Débordement de cours d'eau (risque moy
- ■ Débordement de cours d'eau (risque fort
- ▨ Ruissellement (risque faible)
- ■ Zone d'érosion

PPRN DE GONFREVILLE-L'ORCHER ET DE SAINTE-ADRESSE
- GO Zone rouge
- ■ Zone bleue
- ■ Zone verte
- SA Zone orange foncé
- ■ Zone orange clair
- ■ Zone bleue
- ■ Zone verte

PPRL DU HAVRE À TANCARVILLE
- ■ PPRL du Havre à Tancarville

RISQUES LIÉS AUX EFFONDREMENTS
- ▨ Cavité souterraine*
- ▨ Éboulement de falaise
- ▨ Recul du trait de côte

RISQUE LIÉ AU RUISSELLEMENT (HORS PPRI)
- ■ Ruissellement

PORTÉ À CONNAISSANCE DE LA COMMUNE D'ÉTRETAT
- ▨ Au moins 0,5 m
- ▨ Inférieur à 0,5 m
- ■ Zone de danger

Les dispositions réglementaires et les zonages des PPRi, PPRN et PPRL sont disponibles en annexe du PLUi.
* Des décalages entre le fond cadastral et certains indices de cavités souterraines identifiés peuvent exister.
Il est recommandé de consulter les fiches descriptives des indices de cavité pour plus d'informations

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PPRT DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE ET DE LA CIM D'ANTIFER

ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
- ZIP Zone grisée
- ▨ Zone rouge foncé
- ▨ Zone rouge clair
- ▨ Zone bleu foncé
- ▨ Zone bleu clair
- ▨ Zone à cinétique lente
- ▨ Zone verte
- ☐ Secteurs d'expropriation
- ☐ Secteurs de délaissement

CIM D'ANTIFER
- A Zone grisée
- ▨ Zone rouge foncé
- ▨ Zone rouge clair
- ▨ Zone bleu clair
- ■

ICPE SOUMISES À AUTORISATION

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
- ☐ Zels – Zone des effets létaux significatifs
- ☐ Zpel – Zone des premiers effets létaux

TERMINAUX DE L'EUROPE ET DE L'ATLANTIQUE
- ☐ Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C)
- ☐ Zels – Zone des effets létaux significatifs (D)
- ☐ Effets létaux significatifs (E) Premiers effets létaux (D)
- ☐ Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)

- ☐ Effets pyrotechniques (Z1)
- ☐ Effets pyrotechniques (Z2)
- ☐ Effets pyrotechniques (Z3)
- ☐ Effets pyrotechniques (Z4)
- ☐ Effets pyrotechniques (Z5)

☐ Commune ■ Bâtiment ☐ Parcelle